



Compte-rendu Intersyndical du CHS-CT extraordinaire en audio-conférence du 19 mai 2020

Ce CHS-CT a été demandé par les représentants du personnel à la suite de la mise en place du Plan de Reprise d'Activité (RPA) dans nos différentes administrations.

Après la lecture d'une déclaration liminaire intersyndicale, le Président, sans y répondre, nous annonce qu'un relevé de décisions remplacera le procès-verbal habituel.

L'Intersyndicale fait remarquer qu'une réunion institutionnelle doit toujours être validée par un PV, en particulier si l'on souhaite ester en justice. Le Président note notre demande mais reste sur le format annoncé; il consent cependant à ce que le relevé soit amendable avant diffusion.

Ce CHS-CT ne comprend que deux points à l'ordre du jour : l'approbation de 3 PV et les PRA.

PRA de la DRFIP :

D'après la directrice régionale des finances publiques, le PRA local est une déclinaison du PRA national. Concernant l'organisation du travail, elle évoque le maintien des missions en mentionnant leur progressivité dans le temps, tout en respectant la santé et la sécurité des agents.

Plusieurs points sont évoqués :

- L'assistant de prévention a réalisé plusieurs visites de services dans le cadre du PRA et du retour des collègues dans les services.
- L'accueil des usagers sera exceptionnel et sur rendez-vous. De plus, les accueils sont dotés d'hygiaphones en plexigas. Une vingtaine est déjà déployé, commandé par la Direction locale. 97 autres viennent d'être livrés et ont été fournis par un service de Bercy (SDNC). L'Intersyndicale est intervenue pour indiquer que la qualité de ces hygiaphones lui semblait toute relative.
Nous avons aussi indiqué que nous intervenons régulièrement en CHS-CT concernant les violences subies par les collègues des accueils. Nous craignons en effet que ces hygiaphones ne deviennent un danger lorsque les collègues auront à faire face à des usagers violents.
- Une prestation de ménage complémentaire a été commandée. Mais c'est parfois compliqué de réaliser deux prestations de ménage quotidiennes (heures de ménage augmentées).
- L'Intersyndicale est intervenue pour demander que tous les collègues qui le souhaitent puissent être dotés de masques.
- Des gants sont disponibles mais le port n'est pas toujours recommandé par la médecine de prévention.
- Les locaux de travail doivent être régulièrement aérés.
- Concernant le risque de propagation éventuel du virus par la climatisation, la directrice affirme que les services des finances publiques ne sont que très peu concernés.
- Pour les collègues qui mangent à l'AGRIA, le service va reprendre à compter du 26 mai 2020 sous forme de panier repas. Par contre, il ne sera pas possible de manger dans les salles de restaurant de l'AGRIA.

PRA de l'INSEE :

La gestion de la situation et la problématique du présentiel semblent plus simples à gérer car la majorité des collègues sont "nomades". D'après la direction, 8 à 12 personnes sont présentes dans les locaux depuis le 13 mai.

Un retour progressif est prévu par la direction générale. Le taux est de 15 %.

Depuis le 6 mai, quelques personnes sont revenues dans l'établissement pour un travail spécifique de préparation de colis pour la division Recensement.

2000 masques ont été reçus de la Préfecture à destination des enquêteurs.

L'établissement a fait l'objet d'un ménage approfondi les 4 et 5 mai, avant la réouverture.

Lors de la présentation, la Direction affirme que le matériel (gel, lingettes) nécessaire a été délivré aux collègues, que des sens de circulation ont été mis en place dans les locaux, que les heures de ménage ont été augmentées (de 30 minutes à 1h), ménage en priorité des bureaux occupés et des points contact. Les personnes qui font le ménage le font masquées.

Les salles de réunion sont fermées, exceptée la grande salle Flaubert du rez de chaussée.

Des distributeurs de gel hydroalcooliques sans contact vont bientôt être installés à chaque étage. De même, des stylets seront bientôt à disposition pour les mopieurs (1 par agent).

PRA de la DOUANE :

Le directeur interrégional affirme que la progressivité du présentiel est respecté par le maintien élevé des agents en télétravail. Il confirme la nécessaire rotation entre le présentiel et le télétravail, avec un retour des télétravailleurs au moins 1 ou 2 jours par semaine pour éviter la coupure avec le bureau.

Il insiste également sur la fluctuation de l'activité économique qui a forcément une incidence sur le retour du travail.

De fait, il précise qu'il ne modifiera pas les horaires d'accueil au public pour éviter l'affluence dans les bureaux puisque le trafic n'a pour le moment pas augmenté.

Le directeur rappelle également qu'il a diffusé à chaque agent les modalités de reprise de travail afin que chaque douanier ait le même niveau d'information.

Enfin, il rappelle qu'il a mis à disposition les salles de réunion pour la restauration des collègues.

Globalement, il est à noter que les administrations ont essayé de faire le nécessaire depuis le 16 mars pour protéger les collègues en associant les représentants du personnel à des audios-conférences hebdomadaires; seule l'INSEE a eu une seule audio le 3 avril ... c'est peu !

Par ailleurs, il est à noter qu'avec cette pandémie, il faut réfléchir à une nouvelle organisation du travail. En effet, les restrictions budgétaires ont impacté l'organisation : moins de matériel, plus de mutualisation, obligation d'être plus nombreux dans certains locaux, utilisation massive des open space ... Le covid va nous contraindre à des changements.

Malgré des PRA plutôt respectueux de la santé et la sécurité des agents, les représentants du personnel ont quelques observations à faire remonter :

– Quid des collègues stressés qui voudraient porter des masques toute la journée ?

Pour les médecins, le port du masque n'est pas obligatoire mais est fortement conseillé quand on est à une distance inférieure à un mètre d'une autre personne.

=> La priorité reste le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale mais si certains collègues souhaitent porter des masques toute la journée, ils peuvent le faire. L'administration est suffisamment dotée en masques pour en délivrer aux collègues. A contrario, le port du masque est fortement conseillé quand on se croise dans un accueil, un couloir, un local photocopieuse, à plus de

2 personnes par voiture ...

Pour les lieux de rencontre (photocopieuse, ...) , les chefs de service doivent veiller à ce que les collègues puissent avoir à disposition du gel hydroalcoolique ou des lingettes nettoyantes.

– **Quid de la question des plexiglas entre 2 collègues ?**

=> Encore une fois, pour se protéger, la priorité est la distanciation sociale et les gestes barrières. Si des collègues demandent à disposer d'un plexiglas pour se protéger d'un collègue situé en face d'eux, il existe certainement un risque autre : trop de présentiel, circulation dans le bureau inadapté. Normalement, les plexiglas sont réservés aux accueils.

– **Rappels pour le ménage des locaux :**

=>L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a rappelé les plans de prévention qui prévoient que les agents doivent sortir du bureau quand le personnel de ménage intervient.

Les produits de nettoyage à utiliser doivent porter la mention 14476EN.

Les heures de ménage sont augmentées pour toutes les administrations.

– **Equipped des télétravailleurs et enquêteurs :**

L'INSEE ne veut pas les doter d'écrans supplémentaires (alors qu'il y en a au sous-sol) au motif qu'il n'y en aurait pas assez pour tout le monde.

Il est à noter que travailler toute la journée sur un poste nomade et donc un écran très petit ne remplit pas les conditions de confort pour la santé des agents (TMS).

A la demande de dotation en casque individuel, de lingettes spécifiques pour le Pôle INSEE contact et la Division SIRENE, la direction a indiqué ne pas avoir eu de demande officielle.

C'est pourtant une demande qui a été remontée en CTR et que la secrétaire générale a actée.

Les masques livrés sont en priorité pour les enquêteurs et également pour les agents allant sur le terrain (contrôle/recensement).

– **Situation des personnes à risques :**

=> Les médecins de prévention réaffirment qu'ils sont les seuls à gérer la situation professionnelle. Pour les conjoints ou les enfants qui seraient à risques, il suffit d'une attestation du médecin traitant pour permettre aux collègues d'être placés en ASA (ou télétravail) par l'administration.

L'Intersyndicale s'est étonnée que dans le cas des personnes vulnérables à l'INSEE, elles doivent se déclarer au Service Administration Ressources avant d'être déclarées au Médecin de Prévention. Et demande aussi une précision sur le circuit lorsqu'un agent se déclare en arrêt suspicion covid19.

Le médecin de prévention indique qu'il n'a pas toujours été au courant et donc n'a pas pu prendre contact avec l'agent.

– **Restauration collective :**

=> A Rouen le 26 mai, au Havre le 27 mai, les restaurants administratifs réouvrent avec des paniers repas, des sandwichs et bientôt des repas chauds pour certains.

Afin de respecter la distanciation sociale, les horaires d'ouverture ont été élargis sur le site du Havre (11H30 à 13H30) ; une souplesse dans la cote de service est demandée afin que les collègues puissent profiter de la plage horaire.

Nous avons demandé l'avis des médecins sur des paniers repas proposés par l'AGRIA, qui comprendraient un sandwich chaque jour. Ceux-ci ont indiqué qu'en temps normal manger un sandwich n'est pas parfait. Nous sommes face à une situation extraordinaire. Il faut veiller à respecter les règles sanitaires en accompagnant le sandwich avec des légumes pour équilibrer le repas.

A l'INSEE la situation est différente : Pas de restauration collective et pas de possibilité de manger à son bureau, pas de salle mise à disposition pour déjeuner !!

Espérons que le beau temps reste !

– **Suspicion covid :**

=> l'intersyndicale a demandé que les informations concernant les agents suspectés COVID ainsi que les résultats des tests soient communiqués rapidement. La direction s'engage à nous les communiquer dès qu'elle en a connaissance.

– **Mise à jour des DUERP :**

=> Bien évidemment, le risque "pandémie" est à intégrer dans les DUERP.

Mais, suite à la note du Secrétariat Général, le calendrier de consultation sera chamboulé et décalé en 2021.

Nous avons marqué notre surprise d'une date si tardive. Il s'agit d'une note du ministère des finances. Elle nous sera communiquée prochainement.

Les plans de reprises d'activités y seront annexés.

- Nous avons demandé l'avis des médecins sur le risque de négation de la gravité de l'épidémie (Santé publique France parle de littératie) et donc de la moindre adoption des mesures de protection. Les médecins l'ont confirmé en parlant de désinvolture.

– **Ordonnance RTT / congés :**

Dans le cadre de l'application de l'ordonnance congés imposant aux agents qui le souhaitent de poser des jours de congés, la première ordonnance indiquait la possibilité de poser ces jours jusqu'au 10 juillet . Par une autre ordonnance, la date du 10 juillet a été avancée au 31 mai Et cela sans avoir d'information de la Direction Générale sur les modalités de dépôt de ces jours. Nous avons dénoncé le fait que la DRFIP n'ait pas communiqué dessus. Décision nationale a répondu la Direction locale.

Les collègues apprécieront.

- **Doctrine sur les HK** (pistolet mitrailleur qui permet de sécuriser un contrôle douanier) :

=> Etant donné qu'il est impossible de nettoyer le HK sur le terrain sans le désarmer, le porteur devrait être le même tout le temps de la vacation et ce malgré le poids du gilet par balle (11 kgs). Pour parer aux difficultés d'utilisation, l'administration préfère autoriser les collègues à porter leur gilet par balle classique. Ceci n'est pas satisfaisant puisqu'un risque va remplacer un autre risque ; protection inadaptée pour le porteur de HK en cas de risque terroriste.

– **Délivrance des ASA :**

=> En Douane, il semble y avoir des différences de traitement entre les collègues en opérations commerciales (bureau) et les collègues en surveillance (brigade). Au vu des informations des collègues, il apparaît qu'en surveillance, les collègues ne peuvent plus disposer d'ASA hors gardes d'enfants ou de pathologies ; ce qui entraîne un présentiel trop important dans les locaux. Le président ne partage pas notre avis pourtant il décide d'envoyer les divisionnaires dans les brigades afin de vérifier la véracité de nos propos et pour permettre aux chefs de service de faire remonter les inquiétudes et leurs difficultés.

– **Gestion de l'angoisse des collègues :**

=> Depuis le 16 mars, des collègues appellent des représentants du personnel car leur situation personnelle les angoissent. Nous informons l'administration que nous ne sommes pas psychologues ; d'une part, ce n'est pas facile, d'autre part ce n'est pas notre rôle.

Nous demandons que ces collègues puissent appeler les médecins de prévention qui sont plus à même de gérer ce genre de problématique. Les médecins approuvent et acceptent de se rendre disponibles. Les médecins et l'ISST rappellent qu'ils peuvent se rendre dans des services si les collègues en font la demande.

Par ailleurs, il a également été demandé si des médecins peuvent se rendre dans des brigades pour juger de la possibilité de respecter la distanciation sociale au vu de l'augmentation du présentiel.

Les médecins de prévention partagent l'avis des représentants du personnel sur l'augmentation du stress en particulier en Douane et dans certains services de la DRFIP et notamment dans les endroits où le collectif de travail tenait son rôle ... Collectif qui a du mal à fonctionner dans la période actuelle !